Commune de CHAMPNEUVILLE

Séance du Conseil Municipal

L'an deux mille neuf, le 29 septembre 2009.

Le Conseil Municipal de la Commune de Champneuville étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LEFORT, Maire, et après convocation légale des 10 membres en exercice faite le 20 septembre 2009.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs tous les Membres en exercice sauf Valérie Croissant, Cathy Chaplet. Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Nicolas HERTKORN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a accepté. Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Daniel LEFORT aux délibérations suivantes :

Objet de la délibération N° 65 : Recensement de l'agriculture

M le Maire le maire présente le nouveau recensement de l'agriculture qui aura lieu sur l'ensemble du territoire de la métropole entre le 1^{er} septembre 2009 et le 31 mars 2010. Afin de constituer la commission consultative communale , le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide que M Daniel Dubaux et François Urvoy accompagneront M le Maire dans cette commission.

Objet de la délibération N° 66 : Adhésion à la fourrière intercommunale de l'Etang Bleu

M le Maire explique le rôle de la fourrière et que pour bénéficier des services du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) il est nécessaire au préalable de passer une convention avec la Communauté de Commune de Verdun pour un montant de 90,56 € TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, par 4 voix pour, 2 contre et 2 abstentions , d'autoriser M le Maire à signer cette convention.

Objet de la délibération N° 67: Convention animaux errants avec le SDIS

M le Maire explique qu'il appartient au Maire de prendre en charge les animaux errants ou en état de divagation. Afin de pouvoir faire appel au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour la capture et le transport de ces animaux, il est nécessaire de passer une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours. En cas d'absence du Maire , les adjoints Daniel Dubaux et François Urvoy pourront faire appel à ce service. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 4 voix pour, 2 contre et 2 abstentions, d'autoriser M le Maire à signer cette convention.

Objet de la délibération N° 68 : Contrat MAGNUS

M le Maire explique les difficultés rencontrer dans l'utilisation des logiciels MAGNUS pour les budgets et la comptabilité, conformément à l'article 5 du contrat et après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de résilier avant le 31 octobre 2009 le contrat d'abonnement entre la commune et la Société MAGNUS, le maire est chargé d'en aviser le fournisseur par lettre recommandée avec accusé de réception.

Objet de la délibération N° 69 : Contrat AGEDI

M le Maire présente la proposition du Syndicat Intercommunal « AGEDI » (Agence de Gestion et Développement Informatique) , les services aux adhérents et les logiciels proposés répondent aux besoins de la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'accepter le devis de 1450 € HT et autorise le Maire à signer le devis.

Objet de la délibération N° 70: Ultimatum climat

Dans la suite du protocole de Kyoto, se tiendra à Copenhague du 7 au 19 décembre prochain, le sommet de l'ONU où les Etats du monde entier ont le devoir de parvenir à un accord ambitieux pour enrayer l'inéluctable progression du dérèglement climatique. Il est crucial que cette négociation internationale se traduise par des engagements forts, notamment de la part des pays industrialisés, qui ont une responsabilité historique et dont les émissions doivent impérativement décroître de 80% d'ici 2050. Les pays émergeants ont également un rôle stratégique à jouer, afin que leur légitime aspiration au bien être se fasse dans le cadre de nouveaux modèles de développement, sobres en carbone.

Cette exigence, vitale pour la planète, est accompagnée d'une forte mobilisation citoyenne et associative, qui se traduit par de nombreuses initiatives dont l'appel « l'Ultimatum climatique » (www.copenhague-2009.com), lancé par une douzaine d'ONG françaises, en vue de peser sur l'engagement de la France dans les négociations de Copenhague.

Aussi, considérant l'engagement fort de la commune de CHAMPNEUVILLE dans la démarche du développement durable, traduit notamment par le cahier des charges des projets en cours, le Conseil municipal de Champneuville s'associe à cet appel et émet le vœu que le Président de la République, donne un mandat très ambitieux à la délégation française à cette urgence écologique, pour mettre en place les politiques industrielles, énergétiques et agricoles qui réduiront les émissions de gaz à effet de serre, sans compromettre l'urgence économique et social.





















Monsieur le Président,

Au mois de décembre de cette année se tiendra à Copenhague le Sommet de l'ONU sur le climat. Confrontés au péril climatique, les dirigeants du monde entier devront parvenir à surmonter leurs divergences d'intérêts de court terme pour se rassembler autour d'un projet politique mondial fondé sur un constat scientifique objectif et ainsi donner une suite au protocole de Kyoto qui soit à la hauteur des enjeux que nous allons devoir tous ensemble affronter dans les décennies à venir. Le résultat de cette conférence dessinera l'avenir climatique de l'humanité. Or comme le rappelait il y a un an le secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-Moon, « nous sommes au bord d'une catastrophe si nous n'agissons pas ».

Acteurs reconnus de la protection de l'environnement, des droits humains et de la solidarité internationale, conscients des responsabilités qui sont les nôtres, nous avons décidé pour la première fois de parler d'une seule voix pour vous exprimer publiquement notre préoccupation et vous appeler à agir avec ambition et détermination lors de la Conférence de Copenhague. Au regard de l'ultimatum climatique auquel l'humanité est confrontée aujourd'hui, Monsieur le Président, vous aurez rendez-vous avec l'Histoire en décembre 2009.

Le réchauffement du système climatique est sans équivoque. L'activité humaine en est la cause. Ses impacts se font déjà ressentir en différents points du globe, notamment par la multiplication des catastrophes climatiques. Si nous n'agissons pas maintenant, ils seront sans aucun doute encore plus dévastateurs. C'est le constat sans appel de 2 500 scientifiques du monde entier qui ont reçu collectivement le Prix Nobel de la Paix en 2007 pour leurs travaux sur le phénomène des changements climatiques. Depuis, de nouveaux éléments scientifiques montrent, chaque jour, que le climat se dérègle au-delà des prévisions les plus pessimistes, avec des conséquences bien plus précoces que prévues et d'ores et déjà visibles.

S'il est encore difficile d'évaluer avec précision l'amplitude des impacts, le danger est en revanche déjà certain. Ecosystèmes ravagés, variabilité climatique extrême, hausse du niveau des océans...: les premières victimes de ces catastrophes en chaîne sont les populations déjà vulnérables en Afrique subsaharienne, en Asie centrale, du Sud Est ou dans de nombreux pays insulaires. La sécurité alimentaire, l'accès à l'eau ou à la terre sont gravement menacés et des centaines de millions de personnes risquent d'être poussées à l'exode, grossissant les rangs de ceux que l'on nomme les « réfugiés climatiques ». Dans un monde de crises, nous

craignons que la guerre, l'autoritarisme, les inégalités, la misère et la souffrance humaine prennent encore un peu plus le pas sur la paix, la dignité humaine et la démocratie.

L'urgence climatique nous commande donc d'agir à la hauteur des périls qui sont devant nous. Nous maîtrisons déjà la plupart des technologies nécessaires pour relever le défi d'un mode de développement qui intègrerait à sa juste mesure l'impératif climatique. De plus, cette rupture avec un modèle de développement hérité d'un passé révolu recèle des opportunités d'économies, d'emplois et d'innovations considérables. Encore faut-il que nous prenions la décision politique de le faire.

Tout d'abord, il faut impérativement parvenir à stopper la croissance des émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici à 2015 avant de les faire décroître. C'est la seule voie pour limiter le réchauffement des températures bien en dessous de 2°C, seuil audelà duquel la capacité à s'adapter de nos sociétés et des écosystèmes est menacée. Pour ce faire, Les pays industrialisés, dont la France, doivent s'engager collectivement à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40% d'ici à 2020 par rapport à 1990.

Mais cela ne sera pas suffisant. Les pays en développement doivent, eux aussi, mettre en place les politiques industrielles, énergétiques et agricoles qui limiteront la croissance de leurs émissions avant de les réduire, sans compromettre leur légitime aspiration au développement économique et social. L'accord de Copenhague devra permettre à ces pays d'évoluer vers des modèles sobres en carbone. Il devra aussi leur permettre de s'adapter aux conséquences inévitables du changement climatique.

Pour nombre d'entre eux, en particulier les plus vulnérables, ces actions ne pourront se faire sans le soutien financier et technique des pays industrialisés. Les besoins d'ici à 2020 sont évalués à plus de 100 milliards d'euros par an. C'est moins de 10% des dépenses militaires mondiales.

Responsables de la majorité des émissions de gaz à effet de serre aujourd'hui dans l'atmosphère, munis de capacités d'action plus fortes, les pays industrialisés portent la responsabilité morale, légale et économique de mener le combat contre le dérèglement du climat. Monsieur le Président, vous vous devez de prendre la tête de ce combat qui est sans aucun doute l'enjeu de ce siècle. Notre avenir commun dépendra dans deux cents jours des choix politiques qui seront faits.

Objet de la délibération N° 71: Avenir de La Poste

Le conseil municipal de CHAMPNEUVILLE, propose une motion concernant l'avenir de la poste. Nous considérons que La Poste est un service public et doit le rester, tout en étant modernisé et rénové. Le service public postal remplit en effet des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social, en assurant le service universel du courrier et de la presse, l'accessibilité bancaire et la présence postale territoriale, en particulier dans les zones rurales . Le conseil municipal soutient la consultation nationale de la population organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative du Comité national contre la privatisation de La Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal. Le devenir de La Poste est l'affaire de chaque citoyen/ne.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu de ces délibérations a été affiché à la Mairie le 20 septembre 2009, que la convocation du Conseil avait été faite le 20 septembre 2009, que le nombre des membres en exercice était de 10.

Conseil municipal de CHAMPNEUVILLE (55100) du 29 septembre 2009

Motion sur l'avenir de La Poste

Le gouvernement envisage de changer le statut de la Poste pour transformer cet établissement public en société anonyme. Un projet de loi a été présenté au Conseil des Ministres le 27 juillet dernier.

La transformation de La Poste en société anonyme permettrait la privatisation des activités postales, en particulier celles qui sont considérées comme rentables. Cette réforme fait peser de lourdes menaces sur l'avenir du service public et la qualité des services publics rendus à la

population, avec des tournées réduites, une augmentation des tarifs et des destructions d'emplois, comme le montrent les privatisations postales déjà engagées dans certains pays européens.

Pour justifier son projet, le gouvernement invoque notamment la contrainte européenne. Il prétend que l'Europe impose un changement de statut, au regard de la fin du monopole sur la distribution du courrier de moins de 20 grammes, programmée le 1^{er} janvier 2011. Or, en aucun cas, l'Union Européenne n'impose de modifier le statut de l'opérateur et encore moins sa privatisation.

Cette détérioration du service rendu à la collectivité est déjà engagée depuis plusieurs années. Plus de 6100 bureaux de postes sur 17000 ont été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduit par des suppressions de tournées de facteurs, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent. La commune de Champneuville (114 habitants avec La Poste comme dernier service public) est déjà touchée par les dernières réorganisations et demande qu'au minimum, les bureaux et agences sur le territoire de la Communauté de communes de Charny ne soient plus touchés

Le conseil municipal de CHAMPNEUVILLE, réuni en séance le 29 septembre 2009 :

- affirme que la Poste est un service public et doit le rester, en étant modernisé et rénové. Le service public postal remplit en effet des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social, en assurant le service universel du courrier et de la presse, l'accessibilité bancaire et la présence postale territoriale, dans les <u>zones rurales</u> comme dans les quartiers populaires.
- demande au gouvernement de retirer le projet de loi postale 2009.
- soutient la consultation nationale de la population organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative du Comité national contre la privatisation de La Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal, le devenir de La Poste est l'affaire de chaque citoyen/ne.